

ARRETE DAJI/2023/DS/043
Portant délégation de signature

à

Madame Sophie BOUFFIER
Directrice
UAR 3125 - Maison Méditerranéenne des Sciences de
l'Homme (MMSH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11 et L.712-2,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'élection de Madame Sophie BOUFFIER, à la Direction de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), en date du 18 décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant la Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2

Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- L'organisation du service des vacances,
- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les fiches d'activités LOLF,
- Les conventions individuelles de stage (public entrant),
- Les autorisations d'utiliser un véhicule personnel ou un des véhicules affectés à la composante,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)**, **Madame Christiane LAYE**, Responsable administrative de la MMSH, reçoit délégation afin de signer les demandes de congés des personnels.

Chapitre II
Gestion des moyens

Article 4

La délégation de signature en matière de gestion des moyens porte sur les actes suivants :

a) Gestion des emplois enseignants-chercheurs et IATSS :

- Implantation des emplois affectés à la composante **de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)** (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).

- L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par la Directrice au Président de l'Université.

b) Gestion matérielle des locaux :

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- Répartition des locaux entre les différents services et unités de recherche la composante de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH).
- Conventions types de mise à disposition des locaux sous **réserve de validation préalable par la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.**

Chapitre III Etudes doctorales

Article 5

La délégation de signature en matière d'études doctorales porte sur les actes concernant :

- les autorisations d'inscription en thèse de la première à la troisième année des doctorants relevant de l'école doctorale 355,
- les autorisations de réinscription dérogatoires pour une quatrième année pour la même école doctorale (les autorisations dérogatoires pour une cinquième année restant de la seule compétence du Vice-président délégué en charge de la formation doctorale).

Chapitre IV Affaires financières

Article 6

Article 6-1

Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les dépenses et les recettes de la composante de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- UB945
- UB445 (BAIM)

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite composante ainsi que les états liquidatifs desdites missions.

Elle atteste du service fait.

Article 6-2

Concernant les projets A*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement dans laquelle la composante est impliquée :

Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la composante de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), lorsque la composante est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des instituts d'établissement.

Chapitre V Marchés Publics

Article 7

Marchés de fournitures ou de services :

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique et relevant de la spécialité de sa seule composante, Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signés des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service

- Procès-verbal de réception
- Mise en demeure
- Décision de résiliation

Article 8

Marchés de travaux :

Au titre des accords-cadres de travaux en vigueur, **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)**, reçoit délégation de signature pour la signature (émission et réception) des bons de commandes relevant des crédits de maintenance de la composante d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Chapitre VI En cas d'absence ou d'empêchement

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)**, Madame Christiane LAYE, Responsable administrative de la MMSH, reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 6, 7 et 8.

Chapitre VII Dispositions générales

Article 10

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 11

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° DAJI/2020/SIGNATURE/N°2020.232 en date du 6 janvier 2020.

Article 12

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 13

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 mai 2023

Le délégant,



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Vu et pris connaissance
Le(s) délégataire(s)

Sophie BOUFFIER
Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)



Christiane LAYE
Responsable administrative de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)


